



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté**

Paris, le 8 juillet 2025

La Déléguée interministérielle à la
prévention et à la lutte contre la pauvreté

à

Monsieur le Président par intérim de la
Cinquième chambre de la Cour des
comptes

Objet : Réponse au rapport sur le pilotage par l'Etat de la politique de lutte contre la pauvreté

Par courrier du 12 juin dernier, vous m'avez transmis le rapport définitif sur le pilotage par l'Etat de la politique de lutte contre la pauvreté qui appelle de ma part plusieurs remarques dont je tiens à vous faire part ci-après.

La Cour semble limiter le rôle de la DIPLP à la simple gestion administrative et budgétaire du Pacte des solidarités ; ainsi selon la Cour, « une fois en phase de gestion, la valeur ajoutée de la DIPLP est moins évidente ». Or, la DIPLP ne cesse de jouer un rôle d'impulsion et de force de propositions auprès du Gouvernement. Son activité ne saurait se réduire au suivi du Pacte des solidarités et sa dimension interministérielle ne saurait se résumer aux mesures nationales qui le composent.

En effet, s'il incombe aux différentes administrations d'opérer le suivi budgétaire des programmes qui alimentent le Pacte des solidarités, le rôle de la DIPLP est de piloter les travaux visant à prévenir et à lutter contre la pauvreté y compris en dehors du Pacte des solidarités, de faire le lien et de travailler avec les associations, de coordonner les différentes politiques publiques en faveur de la lutte contre la pauvreté et de faire des propositions d'actions au Gouvernement.

La DIPLP porte, ainsi, plusieurs chantiers qui complètent la démarche du Pacte des solidarités, en faisant émerger des sujets nouveaux non ou peu traités dans les politiques publiques, grâce aux signaux faibles qu'elle détecte par son lien étroit avec les territoires et les associations.

Quelques exemples :

- ✓ Les travailleurs pauvres : en lien avec le GIP « Les entreprises s'engagent », elle a élaboré, en partenariat avec des entreprises de toutes tailles, des fédérations professionnelles, des organisations patronales, un livret de pratiques inspirantes sur cet enjeu particulier non pris en compte dans le Pacte des solidarités. Ce livret mis à la

disposition des entreprises permet d'améliorer les repérages, la connaissance des acteurs sociaux et des dispositifs existants. La DIPLP prolonge ses travaux en initiant une expérimentation sur les travailleurs pauvres du secteur agricole avec la FNSEA et la MSA, elle se déploie par les Commissaires à la lutte contre la pauvreté dans, pour le moment, trois territoires (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Grand Est).

- ✓ Un programme pour les jeunes en rupture : un kit à destination des acteurs de terrain a été élaboré sur ce programme par la DIPLP et la DGEFP, en lien avec la DGCS, la DIHAL, la DPJJ, la DJEPVA, la DGESCO, la DGOS, la CNAF, l'ANLCI, et utilement complété par les contributions d'acteurs associatifs. Ce kit a été enrichi des préconisations formulées par les participants à une réunion nationale sur les jeunes en rupture organisée par la DIPLP.
- ✓ Les familles monoparentales : la DIPLP porte une attention particulière à ce public très concerné par la pauvreté. Suite à une rencontre nationale sur « « monoparentalité et pauvreté : analyses croisées et pratiques inspirantes » avec les différents acteurs concernés, dont des élus locaux et en présence de plusieurs ministres, un livret de pratiques inspirantes est en cours de diffusion, il porte des préconisations y compris en termes de politiques publiques.
- ✓ La lutte contre la pauvreté en milieu rural : la DIPLP a engagé des travaux, en lien avec la Ministre déléguée chargée de la ruralité et l'ANCT, visant à établir un volet social à France ruralités. Une rencontre nationale avec des élus, des professionnels du monde économique, social et associatif sera organisée sur la lutte contre la pauvreté en milieu rural, précédée par des ateliers organisés au niveau territorial par les Commissaires à la lutte contre la pauvreté. Cette rencontre aura vocation à formuler des préconisations à partir notamment des actions inspirantes et impactantes menées par les acteurs de terrain.
- ✓ La mobilité solidaire : la DIPLP mène des travaux interministériels sur la mobilité solidaire permettant de dresser un état des lieux des interventions menées par l'Etat et d'élaborer une feuille de route pour optimiser son action en la matière. Elle est devenue le chef de file au sein de l'Etat de ce sujet.

Enfin, la DIPLP incarne le sujet de la lutte contre la pauvreté au sein de l'Etat. C'est une structure agile, non rattachée à une direction d'administration centrale, ce qui lui permet d'assumer le rôle d'impulsion et de chef d'orchestre avec une position stratégique auprès de l'ensemble des administrations, des collectivités. Ceci est justement rendu possible parce qu'elle ne s'inscrit pas dans une logique de périmètre et de prérogatives existante.

S'agissant des Commissaires à la lutte contre la pauvreté, la Cour préconise de les rattacher au sein des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Or, il me paraît essentiel de maintenir le positionnement des Commissaires à la lutte contre la pauvreté auprès des Préfets de région afin de préserver leur capacité d'impulsion, et la dimension stratégique et transversale de leur rôle.

Anne RUBINSTEIN

